

Mairie de Pont-Salomon Place de l'église 43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON 43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Le 19 novembre de l'an deux mille quinze, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTO, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 novembre 2015

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

MEMBRES EN EXERCICE: 19

<u>Présents</u>: COLETTO Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, DURIEUX Daniel, GARDETTE Davy, TEIL Christian, GROS Muriel, CHAMBON Valérie, CELLE Laura, MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène

Membres représentés :

PITIOT Bernadette a donné procuration à CHAMBON Valérie CORNILLON Bertrand a donné procuration à VOCANSON Laetitia NOWACZYK Claire a donné procuration à GARDETTE Davy

<u>Membres absents</u>: GRENOUILLER Aurélie MONTELIMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie

Ouverture de la séance : 19 h 35

Désignation du secrétaire de séance

→ GARDETTE Davy est désigné en qualité de secrétaire de séance.

LA COMMUNE – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Monsieur Laurent COLETTO, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2015

Pour la séance publique du 29 septembre 2015 les délibérations sont au nombre de 11 sous les numéros 2015/74 à 2015/84.

→ Mis aux voix le procès-verbal 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- 2015/12 : Acceptation contrat de maitrise d'œuvre pour la rénovation du Pôle médical Groupement GEPRAL / RYTHMIC Architecture
- 2015/13 : Acceptation d'une indemnisation d'un montant de 168.36€ d'ALLIANZ en dédommagement d'un dégât des eaux à la Salle Induni
- 2015/13 : Acceptation d'une indemnisation d'un montant de 1262.63€ d'ALLIANZ en dédommagement du remplacement de la porte du local de la Boule Amicale suite à une infraction

COMMUNAUTE DE COMMUNES - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1/ Rapport d'activité SICTOM Velay Pilat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité 2014 du SICTOM Velay-Pilat

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1/ Modification du tableau du conseil municipal

Suite à la démission de Sébastien NOWACZYK, Mme VEROT Hélène a intégré le conseil municipal.

Le tableau du conseil a été modifié en conséquence

2/ Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Monsieur Sébastien NOWACZYK, conseiller municipal, il est opportun de redéfinir la composition des Commissions municipales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, définit les Commissions municipales comme suit :

- Commission ASSOCIATIONS ET CULTURE

VOCANSON Laetitia, CELLE Laura (associations), NOWACZYK Claire (manifestations), GRENOUILLER Aurélie MOLINATTI Nadine, PAGANOTTO Aurélie, VEROT Hélène.

- Commission FINANCES ET COMMUNICATION

<u>LARDON Antoine</u>, CORNILLON Bertrand (communication), GROS Muriel (communication), CELLE Laura, VOCANSON Laetitia (finances), RABEYRIN David, PAGANOTTO Aurélie (communication)

-Commission ENFANCE, JEUNESSSE ET VIE SOCIALE

PITIOT Bernadette, GROS Muriel, GRENOUILLER Aurélie (jeunesse), CHAMBON Valérie (vie sociale), TEIL Christian (vie sociale), MONTELIMARD Gérard, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien (enfance jeunesse)

- Commission TRAVAUX ENVIRONNEMENT CIMETIERE

DURIEUX Daniel, TEIL Christian, CORNILLON Bertrand, MOLINATTI Nadine (environnement) RABEYRIN David (travaux)

- Commission URBANISME - ACTIVITES COMMERCIALES

GARDETTE Davy, CORNILLON Bertrand, NOWACZYK Claire, CELLE Laura, TEIL Christian, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien

3/ Election d'un délégué au CCAS

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la nomination en votant à main levée. Sont élus pour siéger au CCAS à compter du 20/11/2015 :

- Mme PITIOT Bernadette
- Mme CHAMBON Valérie
- Mme GROS Muriel
- VEROT Hélène (en lieu et place de VOCANSON Laetitia)

FONCTION PUBLIQUE

1/ Création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet à compter du 01/01/2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 ABSTENTIONS : MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David et DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Décide de la création d'un poste d'agent de maitrise pour les services techniques de la commune à compter du 01/01/2016

2/ Astreintes 2015-2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que pour la période hivernale 2015-2016, la période d'astreinte est fixée du 20 novembre 2015 au 11 mars 2016 et que le régime d'astreinte est institué.

3/ Heures complémentaires – supplémentaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) dans la limite de 25 heures par mois et par agent

4/ Régime indemnitaire 2015 – Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la modification du régime indemnitaire pour l'année 2015

FINANCES

1/ Décision modificative du budget principal N°4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative N°4 du budget principal

2/ Indemnité de conseil – Mme la Trésorière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à Madame BOIS Monique, pour une période de 360 jours,
- **Décide** d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à Madame BOIS Monique, pour une période de 360 jours.

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Agenda d'accessibilité programmée

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Aurélien DE ROBERT DE BOUSQUET)

- Autorise la présentation de la demande de validation de l'Agenda d'accessibilité programmée auprès de la Préfecture

2/ Renouvellement de la convention assistance Progiciels – Centre de Gestion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

3/ Dématérialisation des procédures - Signatures de conventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à :
- Recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du programme ACTES
- Recourir à la dématérialisation des flux comptables dans le cadre du programme HELIOS
- > Signer toutes les pièces et conventions y afférentes

4/ Marché électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'électricité correspondant pour une application à compter du 01/01/2016 (date de fin des tarifs réglementés de l'électricité)

DOMAINE ET PATRIMOINE

N° 2015/97 : Cession d'une partie de la parcelle AE 134.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la cession de l'emprise du bâtiment sur la parcelle AE 134 au profit de l'association Les Amis de la Semène
- Indique que cette cession se fera à l'euro symbolique
- Précise que les frais de géomètre et frais notariés seront pris en charge par l'association Les Amis de la Semène.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives relative à cette cession, et notamment la signature de l'acte correspondant

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 2015/98 : Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur le Préfet à notifier pour avis à la commune de Pont Salomon le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le département de la Haute-Loire.

Deux points concernent la commune de Pont salomon :

- La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre
- La rationalisation des syndicats de communes

Dès lors, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour le premier point

- Emet un avis défavorable au Schéma départemental de coopération intercommunale
- Préconise une étude approfondie et comparative avec les EPCI voisins Pour le second point
- VU la complexité des compétences et le flou environnant sur le regroupement du SIVU de l'Alliance et du Syndicat des Eaux Loire Lignon, préconise le report de la dissolution du SIVU de l'Alliance au 1^{er} janvier 2020, date à laquelle les communautés de communes devraient prendre la compétence assainissement afin de transférer dans son ensemble la gestion des réseaux et celle des eaux usées.

QUESTIONS DIVERSES

Sont abordées les questions suivantes :

- Passage à proximité de l'ancien local ROUCHON
- Travaux ERDF à la Duo

La séance est levée à 21h35